

PREFET DU VAL-D'OISE

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Service de l'agriculture, de la forêt
et de l'environnement

Pôle Eau

Guichet unique de l'eau

Affaire suivie par : Mme Petitjean
☎ : 01.34.25. 25.42.
fax : 01.34.25.26.88
✉ : nadine.petitjean@val-doise.gouv.fr

Cergy-Pontoise, le

21 DEC. 2016

MAIRIE DE L'ISLE-ADAM	
COURRIER ARRIVE	
N° 7364	Service instructeur
M. B...	
27 DEC. 2016	
Copie papier	Copie numérisée
à : M. Dialand	à :
Cas maie	

Le Directeur départemental des territoires
à

Madame la Maire de L'ISLE-ADAM
95290 L'ISLE-ADAM

objet : Aménagement des berges de l'Oise

référence : code de l'environnement – Livre II – titre 1er

PJ : Un dossier - copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête - 5 affiches - registre d'enquête

Le Syndicat mixte pour l'entretien la protection et l'aménagement des berges de l'Oise a sollicité, au titre du code de l'environnement, une déclaration d'intérêt général le 7 septembre 2015, complétée les 26 janvier et 11 mai 2016, pour la réalisation des travaux d'aménagement des berges de l'Oise entre les communes de Mours et de Neuville-sur-Oise.

Je vous informe que ce dossier a été déclaré recevable par le service de la police de l'eau le 16 novembre 2016.

Votre commune étant concernée par ce projet, je vous transmets, sous ce pli, copie de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique, qui se déroulera du **lundi 23 janvier 2017 au vendredi 24 février 2017 inclus**.

Monsieur le président du tribunal administratif de Cergy a désigné, par ordonnance N° E16000102/95 du 12 décembre 2016, Monsieur Philippe MILLARD, en qualité de commissaire enquêteur titulaire chargé de diligenter cette enquête et Monsieur Claude ANDRY, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Les permanences seront tenues en mairies de Jouy-le-Moutier Méry-sur-Oise et à l'Isle-Adam au bâtiment « le Castel rose – 1, avenue de Paris, désignées **sièges de l'enquête**, selon le calendrier suivant :

<u>Communes</u>	<u>Dates</u>	<u>Heures de permanence</u>
MERY-SUR-OISE	LUNDI 23 JANVIER 2017	de 8 H 45 à 11 H 45
JOUY-LE-MOUTIER	LUNDI 30 JANVIER 2017	de 14 H 00 à 17 H 00
L'ISLE-ADAM	SAMEDI 4 FÉVRIER 2017	de 8 H 30 à 11 H 30
L'ISLE-ADAM	MERCREDI 22 FÉVRIER 2017	de 14 H 30 à 17 H 30
JOUY-LE-MOUTIER	VENDREDI 24 FÉVRIER 2017	de 15 H 00 à 18 H 00

Vous trouverez également, sous ce pli, 5 affiches, que je vous prie de bien vouloir faire placarder sur les lieux ou en un lieu situé au voisinage des aménagements ou travaux projetés et visibles de la voie publique **15 jours** au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, soit au plus tard du **mercredi 4 janvier 2017 au vendredi 24 février 2017 inclus**.

Je vous serais obligé de bien vouloir attester de l'accomplissement de cette formalité par un certificat d'affichage, ci-joint, que vous voudrez bien transmettre à mes services (DDT – SAFE – guichet unique de l'eau - à l'attention de Mme Petitjean).

Un exemplaire du dossier loi sur l'eau, joint à cet envoi, ainsi que le registre d'enquête, devront être mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête aux heures habituelles d'ouverture de la mairie.

A l'issue de l'enquête, il vous appartiendra de transmettre le registre d'enquête dans les 24 heures, accompagné des documents éventuellement annexés, sous pli recommandé, au commissaire enquêteur Monsieur Philippe MILLARD, demeurant 54, rue Pasteur à ARGENTEUIL (95100) chargé de clôturer le registre d'enquête.

Par ailleurs, votre conseil municipal est appelé à donner son avis, par délibération, sur la demande présentée, dès l'ouverture de l'enquête et au tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

Le Chef de service,
L'adjoint au chef de service
Responsable du Pôle Eau


Michel POLI